

SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°63

2023 Semaine 1

MEILLEURS YŒUX POUR 2023

Réforme des retraites : Appel à la grève après le 10 janvier 2023

Dans sa lettre d'infos du 8 décembre 2022, le SYNEP CFE-CGC avait publié le communiqué intersyndical dans lequel les organisations syndicales réaffirmaient qu'elles étaient, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

https://www.synep.org/info_synep_2022_61.pdf

Depuis ce communiqué, le gouvernement a décidé de repousser au 10 janvier 2023 les négociations autour de cette réforme, comptant peut-être sur la torpeur des fêtes de fin d'année afin de mieux « faire passer la pilule ». Or, notre détermination à s'opposer à cette réforme inique reste inchangée!

Au SYNEP CFE-CGC, nous rejetons en bloc ce projet gouvernemental sans fondement et nous nous opposons fermement à la spoliation des caisses de retraite des salariés pour renflouer celles de l'Etat.

En particulier, au sein de notre périmètre syndical, les enseignants agents de l'état de milieu et fin de carrière seront les cibles majeures de cette réforme : non seulement ils ne seront pas augmentés contrairement aux enseignants de « début » de carrière, mais encore ils devront travailler plus longtemps pour prétendre à une retraite au rabais.

Le 31 décembre 2022, lors de ses vœux à la Nation, le Président de la République a réaffirmé le bien-fondé de la réforme qu'il entend nous imposer.

Après le 10 janvier 2023, avec le SYNEP CFE-CGC, mobilisez-vous et unissez vos voix pour réaffirmer votre refus de la casse de vos retraites!

Nadia DALY, Présidente

*

22 décembre 2022. Parution au JO de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

https://www.synep.org/loi_2022_1598_du_21_dec_2022.pdf

Conséquences de son article 8 sur le code du travail

Art. L. 2314-18. — Sont électeurs l'ensemble des salariés âgés de seize ans révolus, travaillant depuis trois mois au moins dans l'entreprise et n'ayant fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques. Cet article continue à être applicable à compter du 31 octobre 2022.

Le premier alinéa de l'article L. 2314-19 du code du travail sur les éligibles est complété : [à l'exception des conjoint, ...] « ainsi que des salariés qui disposent d'une délégation écrite particulière d'autorité leur permettant d'être assimilés au chef d'entreprise ou qui le représentent effectivement devant le comité social et économique ».

Conséquence de son article 9 pour l'EPNL et l'EAP

Il permet au ministre du travail d'arrêter, pour une durée de deux cycles électoraux, la liste et le poids des organisations syndicales reconnues représentatives dans les branches de l'EPNL (Enseignement Privé Non Lucratif) et l'EAP (Enseignement Agricole Privé), sur le fondement de l'ensemble des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires aux comités sociaux et économiques (CSE) lors de la période prise en compte pour la dernière mesure de l'audience.

1/2

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site: https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion: https://www.synep.org/bulletin adhesion.pdf



SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°63

2023 Semaine 1

MEILLEURS YŒUX POUR 2023

Enseignants agents de l'état :

Des changements de modalités pour la prise en charge du supplément familial de traitement (SFT)

Depuis le 4 juillet 2022, dans l'académie de Versailles, les demandes de versement du supplément familial de traitement font à présent l'objet d'une campagne spécifique, déconnectée des dossiers de prise en charge et d'installation des enseignants.



Le SYNEP CFE-CGC vous informe que la téléprocédure de dépôt des dossiers 2022/2023 vient d'être publiée et elle est accessible au moyen du lien suivant :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-supplement-familial-de-traitement-2nd-d

Les gestionnaires de la division de l'enseignement privé seront en mesure de mettre en paiement les dossiers complets et vérifiés à partir de la paye du mois de janvier 2023.

Si vous avez des questions vous pouvez vous adresser directement à votre gestionnaire de paye.

A noter qu'il s'agit d'une démarche personnelle et individuelle, propre à chaque enseignant : les établissements n'interviennent donc pas dans la procédure de demande.

ATTENTION : ces demandes liées au SFT concernent uniquement les nouveaux enseignants et ceux pour qui la situation familiale évolue (naissance, séparation et/ou divorce des parents...).

Après renseignements pris auprès du rectorat de Versailles, il a été confirmé au SYNEP CFE-CGC que les académies ont toutes un fonctionnement différent : certaines utilisent un autre site de dématérialisation et certaines fonctionnent encore avec le dossier-papier.

N'hésitez pas à vous adresser à votre chef d'établissement ou auprès du SYNEP CFE-CGC.

Sylvie TUROWSKI

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 1er janvier 2023

En France, nous marchons la tête haute...

C'est semble-t-il un fait internationalement connu d'après certains historiens, médias et personnages politiques optimistes. Et, hier soir, notre Président de la République nous a présenté ses vœux de nouvel an allant, eux aussi, dans le même sens ! Pourtant j'ai la nette impression que 2023 semble s'engager dans la courbe descendante initiée depuis de nombreuses années par notre classe politique malgré tout semble-t-il hétérogène. Énumérer ce qui fonctionne de moins en moins chez nous, c'est débiter l'équivalent des phrases d'une chanson très connue de Gaston Ouvrard (1890-1981), chanson qu'il présenta en 1932 : « J'ai beau vouloir me remonter, je souffre de tous les côtés. J'ai la rate qui se dilate, j'ai le foie qu'est pas droit, j'ai le ventre qui se rentre, j'ai les genoux qui sont mous, j'ai le fémur qu'est trop dur, j'ai les cuisses qui se raidissent, les guibolles qui flageolent, j'ai les chevilles qui se tortillent,



(...) ».

De mon côté, pour paraphraser Ouvrard, je ne peux alors que dire, aujourd'hui et entre autres : « l'hôpital qui va mal, l'énergie c'est bien pis, l'éducation c'est pas bon, les transports vont pas fort, nos achats raplapla, à l'étranger c'est pas gai... »

En attendant la venue de jours meilleurs, pour reprendre mon titre je dirai, comme l'a écrit je ne sais plus qui : si nous marchons la tête haute, c'est sans doute parce que nous sommes dans la m... jusqu'au cou!

Billets d'humeur d'Evelyne

18 décembre 2022 : Merci les « bleus », d'avoir perdu au Mondial du Foot!

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#gzbihehttp

25 décembre 2022: Quand l'Éducation Nationale délaisse les talents de ses élèves !

https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#djgjrdatmo

2/2

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site: https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion: https://www.synep.org/bulletin adhesion.pdf